

REUNION DU 21 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre de dix sous la présidence de Véronique BERR, Maire.

Date de convocation : 6 janvier 2010

Etaient présents : Mmes et Mrs BERR Véronique, BILLY Brigitte, BLANCHET Pascal, LACARIN Marie-Françoise, MELLOUX Michel, RABY Benoît, SERGERE Marilyne, TUIZAT Georges.

Etaient absents représentés : Mr POTEAUX Thierry. MEILLEREUX Françoise, RIBIER Jean-Charles,

Etaient absents : Mlle THIERY Fabienne, M. BERTHON Damien

Secrétaire de séance : Mr de DREUILLE Mayeul

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

INVESTISSEMENTS :

- **POIDS PUBLIC** : Lors de la précédente séance de conseil municipal, le conseil avait adopté le principe de réfection du poids public. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour l'entretien des murs, de la toiture, et du plancher de la bascule.

Madame le Maire présente les différents devis.

- ravalement et couverture - entreprise BOUGAIN	6 278.00 €
- peinture – SARL Thierry AUBERGER	567.52 €
- plancher – Jean-Jacques SABOT	1 495.00 €
- huisserie – Jean-Jacques SABOT	<u>1 770.00 €</u>
	10 110.52 € HT

Nous pouvons prétendre à des aides du conseil général, fonds 2 de 40 % au titre de l'aide au patrimoine non protégé.

Les critères de développement durable sont présentés imposés par le Conseil général dans le cadre du nouveau dispositif d'aides aux communes. Il convient d'en retenir trois et d'argumenter sur les raisons du choix, les modalités de mise en œuvre et les résultats escomptés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les devis proposés et adopte le plan de financement suivant :

Travaux :	10 110.52 €
Aide Conseil Général 40 %	4 044.21 €
Autofinancement	6 066.31 €

Les critères de développement durable retenus sont les 4, 6 et 10.

- **AIRE DE CAMPING-CAR** : Dans le cadre du CCAB, il a été prévu d'aménager une aire de camping car place du Champ de Foire. Cet aménagement est éligible en totalité aux dispositifs d'aide aux aires de stationnement de camping-car (terrassment, aménagement paysager, assainissement, borne, bloc sanitaire...) du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat. Seule l'installation de la borne sera prise en charge par la Communauté de Communes. En effet, la commune a transféré cette compétence à Bocage-Sud.

Nous pouvons prétendre à des aides du Département dans le cadre de l'aide aux aires de stationnement pour camping-car de 20 %, plafonné à 7 600 €, du Conseil Régional de 30 % plafonné à 6 900 € et de l'Etat au titre de la DGE de 30 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de faire faire les travaux et de solliciter les subventions. Le plan de financement suivant est adopté :

Travaux	116 830 € HT
Subvention Département 20 %	7 600
Subvention Conseil Régional	6 900
Subvention DGE	<u>35 049</u>

Total des aides	49 549
Autofinancement	67 281

Les critères de développement durable retenus sont les 4, 7 et 10 développés sur note jointe.

- LOCAL PETANQUE : Le président de la Pétanque Cressangeoise sollicite la construction d'un boulodrome couvert de 12mX13m. D'après des premières estimations, il faudrait prévoir 50 000 € pour le financement. Le conseil municipal considère la dépense trop élevée et décide, à l'unanimité de reporter cet investissement. Madame le Maire propose de restaurer le local utilisé par les boulistes, la toiture étant en très mauvais état. Il conviendrait également de prévoir de ravalement et de peinture. Le devis de l'entreprise BOUGAIN s'élève à 9 883.50 € HT et celui de la SARL Thierry AUBERGER à 797.30 € pour la peinture. Nous pouvons prétendre à des aides du Conseil Général et de l'état au titre de la DGE de 30% chacune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser des travaux de restauration du local pétanque et de solliciter les subventions auprès du Département et de l'état. Dans le cadre du développement durable pour le conseil général, les critères 4, 6 et 10 sont retenus. Le plan de financement suivant est retenu :

Travaux :		10 680.80 €
Aide du département	30 %	3 204.24
Aide de la DGE	30 %	<u>3 204.24</u>
TOTAL		6 408.48
Autofinancement		4 272.32 €

- REFECTIION DE LA TOITURE DE L'EGLISE : La commission des bâtiments a constaté le mauvais état de la toiture de l'église. Une grande partie est à refaire : partie arrière du coté du clocher, partie avant nord ouest et la partie basse de la toiture. Plusieurs devis ont été présentés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De réaliser les travaux qui sont indispensables au maintien de l'église
- De retenir le montant du devis de l'entreprise ADELARD Christophe d'un montant de 39 461.06 € HT pour l'ensemble des travaux auquel s'ajoute la variante concernant les tuiles plates de type Val de Loire rouge ancien d'un montant de 2 922.95 €. Ce modèle de tuile s'intègre mieux avec le style de l'église et des bâtiments environnants. Total des travaux : 42 384.01 €.
- De solliciter les aides auprès du département de 40 % et de la DGE de 30 %.
- De retenir le plan de financement suivant :

Travaux :		42 384.01 € HT
Aide du conseil Général 40 %		16 953.61 €
Aide de l'Etat 30 %		<u>12 715 .21 €</u>
Total des aides		29 668.82 €
Autofinancement		12 715.19 €
- De retenir les critères 4, 6 et 10 pour le développement durable.

- ECOLE MATERNELLE : Madame le Maire indique que la consommation de gaz à l'école maternelle est excessive du fait des radiateurs qui sont vétustes et d'un manque d'isolation. Une proposition est faite pour remplacer le chauffage au gaz par une pompe à chaleur réversible, de faire une isolation sous plafond et isoler le mur coté préau. Des devis ont été demandés. Celui de l'entreprise GIMRELEC s'élève à 36 982.88 € HT. Des aides peuvent être apportées par le Conseil général de 30 % et l'Etat dans le cadre de la DGE de 50 %. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- de remplacer le chauffage à gaz par une pompe à chaleur
- de faire les travaux d'isolation
- d'accepter le montant du devis de l'entreprise GIMRELEC d'un montant de 36 982.88 €
- de solliciter les aides du Département de 30 % et de l'état (DGE) de 50 %.
- D'adopter le plan de financement suivant :

Aide du Conseil Général	30 %	11 094.87 €
-------------------------	------	-------------

Aide de l'Etat	50 %	18 491.44 €
Total aides		29 586.31 €
Autofinancement		7 396.57 €

- de retenir les critères 2, 8 et 10 au titre du développement durable.

CONTRATS ERDF : Des études ont été faites par les services de l'ERDF pour le raccordement de la boulangerie et du centre socio culturel au réseau. Le montant des raccordement s'élève à :

- boulangerie : 2 066.15 € HT
- centre socio culturel : 5 144.18 € HT

Des conventions ont été établies entre ERDF et la Commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les deux conventions.

OUVERTURE D'UNE REGIE MUNICIPALE POUR LE CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS :

Madame le Maire propose de créer une régie municipale pour le Centre d'Accueil et de Loisirs pour permettre d'encaisser les paiements faits à l'aide des chèques ANCV et des chèques CESU ou par tout autres organismes auxquels la commune peut être amenée à adhérer, ainsi que pour les espèces. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une régie municipale pour les encaissements du centre d'accueil et de loisirs.

ANIMATION DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS : Madame le maire propose une animation musicale au centre d'accueil et de loisirs pendant la semaine d'ouverture des vacances d'avril et une semaine en juillet. Il s'agit de l'association « le chat dans la gorge ».

La prestation d'élève à 900 € en avril et 1 500 € en juillet. Il conviendrait également d'acheter du matériel lié à la musique pour un montant de 1 000€. Une aide européenne de 44 % sera sollicitée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- de retenir l'association « le chat dans la gorge » pour les animations des deux semaines proposées
- de solliciter la demande de subvention avec Leader Bocage Sologne de 44 % et de signer la convention correspondante.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT : Madame le Maire fait part à l'assemblée des tarifs de la redevance annuelle applicables à la commune pour l'année 2010, décidés par le Comité Syndical du SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche Allier. Pour la première année depuis 13 ans , Ils sont inchangés par rapport à l'année précédente :

Abonnement	38.50 €
Consommation	0.50 € HT le m3.

Il appartient à l'assemblée de fixer les tarifs à appliquer pour l'année 2010. Compte tenu d'une simulation du budget 2010, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs identiques à ceux de l'année précédente :

Abonnement	38.50 €
Consommation	0.77 €/m3 pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau collectif soit 0.27 €/m3 pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de 2009 pour l'année 2010.

COMPETENCE OPTIONNELLE ASSAINISSEMENT : Par délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2009, il a été décidé de reprendre la compétence assainissement au SIVOM à la commune.

Le Comité Syndical du SIVOM a délibéré et entériné par délibération la reprise de cette compétence par la commune en précisant que le programme d'entretien ne serait pas modifié.

Madame le Maire indique que la commune doit récupérer les lagunes en bon état, notamment le curage fait. Pendant 13 ans, les abonnés ont financé un service d'entretien du réseau et qu'ils sont en droit d'exiger que ce réseau soit en parfait état de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 3 contre et 2 abstentions,

Donne tout pouvoir à Madame le Maire d'ester en justice si le curage des lagunes n'est pas réalisé au cours de l'année 2010.